



Observatoire de la Corruption

## Revue de presse hebdomadaire

DU 26 AU 31 DECEMBRE 2009  
N° 88

### Dans ce numéro :

<b>MAROC</b>	<b>2 - 9</b>
<b>INTERNATIONAL</b>	<b>10 - 11</b>
<b>A SAVOIR</b>	<b>12</b>

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

28/12/09

## الصباح Les magistrats diagnostiquent les dysfonctionnements du conseil supérieur de la magistrature

Les magistrats du Maroc sont sortis de leur mutisme, lors de la conférence nationale organisée à Marrakech la semaine dernière, et ils ont débattu des dysfonctionnements au niveau de certaines structures judiciaires, notamment le Conseil supérieur de la magistrature.

Intervenant lors de cette conférence, M. Jaâfar Hassoun, membre du Conseil et président du tribunal administratif de Marrakech, a évoqué plusieurs irrégulari-

tés flagrantes telles que le manque de transparence concernant l'ordre du jour et l'agenda du conseil qui n'obéit à aucune règle même si la constitution prévoit que le Conseil doit se réunir quatre fois par an ; il a également évoqué le manque de transparence lors du déroulement des sessions et dans la méthodologie de travail, et le fait que les magistrats eux-mêmes sont écartés du mécanisme de prise de décision.



La réforme de la justice

## AL BAYANE Amicale hassanienne des magistrats : La réforme de la justice en question

Les participants à la conférence organisée par l'Amicale hassanienne des magistrats ont plaidé en faveur de la promotion de la profession judiciaire et de l'amélioration de la condition des magistrats, de leurs collaborateurs ainsi que de celle de l'ensemble des métiers en rapport avec ce secteur. Ils ont, par la même occasion, invité la Cour Suprême a servir de loco-

motive pour la réforme de la justice et à œuvrer en vue de l'activation des contenus du discours royal. Les participants ont également mis en lumière le rôle prépondérant joué par l'Amicale hassanienne des magistrats en vue de soutenir l'indépendance du pouvoir judiciaire et de faire face à tout ce qui peut porter atteinte à l'appareil judiciaire.

30/12/09

## L'ECONOMISTE MAGAZINE Justice: L'impossible réforme

Malgré les directives royales, la réforme de la justice tarde à voir le jour. Elle n'a même pas encore été clairement définie. Pourtant, la liste des points

noirs est bien trop longue. Le défi de Abdelouahed Radi est des plus ardues.

## DIVERS

19-25/12/09

**TELQUEL** Entretien de M. Abdeslam Aboudrar, Président de l'ICPC

Dans un entretien accordé à l'hebdomadaire Telquel, le président de l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC), M. Abdeslam Aboudrar, a affirmé que le rôle de l'ICPC est de prévenir la corruption plutôt de la sanctionner. « Nous réalisons des publications régulières et faisons le suivi du plan d'action de prévention de la corruption au niveau du gouvernement », a-t-il précisé. « La récente adoption des décrets d'application de la loi sur la déclaration de patrimoine est une avancée significative, car elle permet de détecter les enrichissements illicites » a-t-il ajouté. Concernant le positionnement du Maroc dans

le classement de l'indice de la perception de la corruption, M. Aboudrar a indiqué que la lutte contre la corruption « est un travail de longue haleine ». Ceci dit, « il faut relativiser le classement de Transparency. Il y a de cela quelques années, nous étions 45èmes sur environ 80 pays. Aujourd'hui, nous sommes 89èmes sur à peu près 180 pays » a tenu à préciser le président de l'ICPC. En réponse à une question relative à la protection des personnes qui dénoncent la corruption, M. Aboudrar a affirmé qu'« il n'existe pas de loi qui protège les témoins, ce qui fait que les gens ne se sentent pas en sécurité pour dénoncer ».

26-27/12/09

**Challenge** Règlement de compte à Tamesna

L'affaire immobilière de Tamesna prend des proportions nouvelles et les propriétaires ne sont pas prêts de récupérer leurs titres, en raison des prénotations prises par Benjamin Chétrit qui s'est retourné contre la société de travaux General Contractors et Philippe Gré-

gorian, et ce, sur la base d'une plainte pénale où il estime être victime d'escroquerie et d'abus de confiance. Les prénotations resteront inscrites sur les titres fonciers tant que, déclare-t-il, justice ne lui aura pas été rendu.

**الحدث المغربية** «éficiaires » des milliards du CIH n'ont pas été poursuivis par la Justice

Le procès en appel du dossier CIH approche de sa fin. Mais ce dossier, décrit comme étant « la première étincelle » qui a conduit à l'arrestation de hautes personnalités impliquées dans des affaires de corrup-

tion et d'irrégularités financières et administratives, semble être tombé dans l'oubli. En effet, le procès n'a rien révélé sur « les dinosaures » qui ont profité de l'argent de l'Etat sans être jamais poursuivis.

**الشاهد** Trois gendarmes démis de leurs fonctions pour corruption

Le conseil de discipline de la Gendarmerie royale a démis de leurs fonctions trois gendarmes après que ceux-ci, accusés de corruption, aient compa-

ru devant le tribunal permanent des Forces armées royales de Rabat.

## DIVERS

26-27/12/09


**Le corrompu à « Youssoufia » et le corrupteur à « Yacoub El Mansour »**

Le fait qu'un corrompu exige 50 millions pour signer une autorisation relève du terrorisme et de la dépravation administrative et financière, portant atteinte à la démocratie et au nationalisme tant prônés par son parti.

Le corrupteur, de Yacoub El Mansour, doit-il se plier au désir du corrompu pour enfin obtenir l'autorisation de transformer un projet culturel en projet commercial et détruire un monument culturel unique dans le royaume.

28/12/09


**Un policier innocenté à Rabat après être accusé de corruption**

Le Tribunal de première instance de Rabat a relaxé un policier accusé de corruption. Ce dernier avait été présenté au Procureur du Roi près le Tribunal de première instance de Rabat, à la suite de son arrestation par le préfet de police de Rabat. Il avait été surpris, en compagnie d'autres agents de police, en flagrant délit de corruption au niveau d'un barrage de

police entre Témara et Guich des Oudayas, alors que les policiers s'apprêtaient à recevoir un billet de 200 dirhams d'un conducteur de véhicule. La défense de l'accusé a affirmé qu'il s'agissait d'un règlement de compte interne. Après délibération du tribunal, le policier a été déclaré non coupable.


**Bonne gouvernance et transparence dans la gestion du secteur éducatif**

L'Université Mohammed V-Souissi a organisé, en collaboration avec Transparency Maroc et l'UNESCO, une journée d'étude sur la gouvernance et la transparence dans la gestion du secteur éducatif. Lors de cette rencontre, Transparency a présenté les résultats du Rapport national d'évaluation de la transparence dans les établissements scolaires. La rencontre avait également pour objectif d'informer sur le programme de l'UNESCO sur la question de la gouvernance dans le secteur éducatif. S'exprimant à cette occasion, le secrétaire général de Transparency Maroc, M. Rachid Filali Meknassi, a indiqué que le rapport national d'évaluation est le fruit d'un partenariat entre plusieurs acteurs internationaux, nationaux et locaux. Pour sa

part, M. Abdessalam Ouazzani, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, a souligné l'importance de ce rapport, notamment en ce qui concerne la gestion financière et l'approche participative au sein des établissements d'enseignement, ainsi que la nécessité d'assurer un suivi des recommandations de ce rapport. M. Azeddine Akesbi, secrétaire général adjoint de Transparency Maroc, a indiqué que les principaux problèmes de gestion financière des établissements scolaires sont dus à un manque d'information sur leur budget, au fait que les conseils de gestion ne sont pas opérationnels et à l'absence de contrôle des autorités concernées.


**Fès: Lancement du programme équipement informatique**

Baptisé système d'informatisation scolaire (SIAS), ce programme consiste à doter les directeurs des établissements scolaires d'un package qui comprend un pc-portable, une imprimante, une suite logicielle et une connexion Internet 3G.

Ce programme, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des conventions signées entre le ministère de l'Éducation et les deux opérateurs Méditel et Wana, bénéficiera à quelque 5500 établissements scolaires ; 32 pc seront distribués en milieu rural .

29/12/09

**LE SOIR** La jeunesse du PJD organise un colloque sur la liberté de presse

La jeunesse du Parti de la justice et du développement (PJD) a organisé samedi à Rabat, un colloque sur « la liberté de la presse au Maroc ». Ce colloque a débattu en particulier de la réalité de la presse écrite au Maroc à la lumière des derniers développe-

ments qu'a connus le corps journalistique. Dans ce cadre, le secrétaire national de la jeunesse du PJD, M. Mustapha Baba, a déclaré que la responsabilité de l'Etat consiste essentiellement à protéger la liberté de la presse au Maroc.

**المساء** Un des scandales des campagnes électorales

A Marrakech, un ancien président de conseil d'arrondissement a mis la pression sur certains conseillers communaux élus lors des dernières élections communales. Motif : reprendre les sommes d'ar-

gents qui leur ont été versées pour financer leurs campagnes électorales, ou pour le reconduire à la présidence du conseil d'arrondissement.

**المساء** Le juge Serhane enquête sur les biens des personnes inculpées dans l'affaire du marché de gros de Casablanca

Les noms de trois présidents d'arrondissements ont été évoqués lors des enquêtes menées par Jamal Serhane, juge d'instruction près la Cour d'appel de Casablanca, dans le cadre de l'affaire du marché de gros de Casablanca. Deux de ces présidents bénéficient de l'immunité parlementaire. Afin de pouvoir les auditionner et recueillir leurs propos concernant cette affaire, le juge a dû mettre en œuvre les procédures judiciaires relatives à l'immunité parlementaire.

Selon des sources bien informées, Jamal Serhane a adressé des correspondances officielles au conservateur de la propriété foncière de Rabat pour se renseigner sur les biens de certains inculpés dans cette affaire. Il a également adressé une correspondance au directeur de l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale de Casablanca afin de déterminer les différentes activités commerciales des inculpés.

**المساء** Nouveaux délais de livraison pour les logements à Tamesna

Les nouveaux propriétaires de Contractor Maroc et l'association Tamesna pour le développement et la solidarité organisent, mardi 29 décembre à Tamesna, une conférence de presse pour annoncer une solution au problème du retard de livraison des logements. La signature d'un accord entre les deux parties est prévue dans ce cadre. L'association « Tamesna d'abord », qui avait mené plusieurs actions de protestation contre le ministère de l'Habitat et le holding Al Omrane, n'a pas été associée à cet accord. Selon un article publié

par l'Economiste la semaine dernière, Contractor Maroc s'engage à livrer 150 appartements à « Hiba 1 » en janvier prochain et le reste des appartements avant fin juin 2010, tandis que les unités résidentielles de « Hiba 5 » seront livrées lors du 2ème semestre de l'année 2010. La moitié des unités résidentielles de « Oasis1 » ont déjà été livrées et la livraison du reste dépendra des propriétaires. Les travaux de « Oasis2 » seront entamés durant le deuxième semestre de l'année prochaine.

30/12/09



## Assemblée générale de Transparency Maroc

Le bureau exécutif de Transparency Maroc organise le samedi 16 janvier à Rabat l'Assemblée générale ordinaire électorale de l'association. Conformément à l'article 12 des statuts de l'association, les élections seront par liste. Pour les membres de l'association, les candidatures sont ouvertes jusqu'à la tenue

des élections. Pour faciliter l'opération de constitution de listes, la permanence de l'association peut recevoir les candidatures à l'adresse e-mail :

[transparency@menara.ma](mailto:transparency@menara.ma)



## Déclaration du patrimoine: Un décret d'application pipeau?

Le décret d'application de la loi sur la déclaration du patrimoine que le gouvernement vient de concocter reste silencieux sur plusieurs points. « Qui va contrôler la sincérité des déclarations? Est-ce que l'administration a déjà contrôlé, par exemple, les dépenses réalisées par les élus pendant leur campagne électorale? » déclare Lahcen Daoudi, député et membre du bureau politique du PJD. Concernant le montant minimal devant faire l'objet d'une déclaration, on parle d'un seuil minimum de 300.000 dirhams. Mais

la question est de savoir s'il s'agit de la valeur globale d'un patrimoine ou du montant d'argent détenu par un responsable ? On craint également que les fonctionnaires véreux ou ayant procédé à des détournements de fonds ne puissent déclarer des biens provenant de malversations ou de détournements de deniers publics. Le texte du décret d'application reste également silencieux sur les membres des familles des hauts responsables astreints à la déclaration. Autant de points qui rendent ce décret inopérant.

## LE SOIR Al Hoceima: Où sont passées les aides?

D'après les sinistrés du séisme qui avait frappé la ville d'Al Hoceima il y a 5 ans, la situation sociale d'une centaine de familles s'aggrave. Pour cette raison des milliers de sinistrés protestent, depuis quelques jours, devant différentes administrations de la ville. Ils réclament des solutions concrètes à leur situation. Mais, « les autorités locales, élus et responsables, ne manifestent aucun intérêt à résoudre la situation de

ces familles », crie l'association Tamassint pour le suivi des conséquences du séisme. Elle ajoute que les responsables de la ville avaient promis aux habitants sinistrés des aides financières et matérielles, mais que rien n'a été fait jusqu'à présent même après l'arrivée du nouveau conseil municipal.



## A Beni Mellal, arrestation en flagrant délit de corruption d'un cadre du ministère des finances

A la suite de la plainte déposée par un entrepreneur, les services de la Sûreté nationale ont présenté dimanche dernier au Procureur du roi près le Tribunal de première instance de Beni Mellal, un cadre du ministère des finances arrêté en flagrant délit de corruption. Le prévenu a reçu une somme de 60.000 dir-

hams pour accélérer des procédures de paiement en faveur du plaignant. Le procureur a envoyé le dossier à la police judiciaire pour qu'elle mène une enquête approfondie sur la personne soupçonnée, notamment après la découverte d'autres transferts financiers sans visa d'ordonnancement préalable.

30/12/09



### La Samir épinglée par le CDVM

Le CDVM a décidé d'épingler le raffineur la Samir en lui adressant un avertissement. Pour cause, le non-respect de la réglementation en vigueur en matière d'informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne par émission ou cession d'obligations.

En effet, selon la note du CDVM, la Samir n'a pas procédé à la mise à jour dans les délais requis, de la

note d'informations relative à l'émission obligatoire, objet du visa du CDVM en date du 18 décembre 2008, au sujet de la dégradation de sa situation financière eu égard aux prévisions communiquées dans ladite note d'informations, et ce en raison de la persistance de la tendance baissière des cours du pétrole sur le marché international et son impact sur la valeur des stocks de la société dont le cours a été malmené en 2009.



### Affaire des minotiers: Les accusés contre-attaquent

Deux affaires pour un seul secteur. Il y a d'abord le procès de la défunte Association professionnelle des minotiers (APM). L'audience qui s'est tenue mardi 29 décembre à la Chambre criminelle de la Cour d'appel a été reportée pour le 4 février 2010. La deuxième affaire, concernant la société Cerelex (créée en 1996) a été jugée le 22 décembre dernier. Ce sont ainsi 31 minotiers, personnes morales et physiques, qui ont été condamnés de peines allant de 1 à 3 ans de prison et à des dommages intérêts au profit de la douane. Plusieurs infractions d'ordre économique et financier leurs sont reprochées: double facturation, non-respect de la législation relative au change...

La défense qui a fait appel le lundi 28 décembre, est représentée notamment par Me Kerroumi et Me Abdelmalek Teber, se contente d'évoquer trois points : si l'on parle de «double facturation, pourquoi la douane n'en a-t-elle pas livré la preuve ? La 2e facture en l'occurrence...». Tradigrain, le créancier suisse de Cerelex et qui a déclenché l'affaire, faisait des transferts d'argent aux Bahamas, notamment. La défense exige de savoir au nom de qui les comptes sont ouverts. En vain. Autre inconnue celle de Tradigrain, société liquidée en 2002... En principe, elle devrait être représentée par un syndic. Un syndic qui n'existe pas, à ce jour.



### Des membres de la chambre des conseillers dénoncent la corruption dans la délivrance des permis de conduire

Des membres de la commission des finances, de l'équipement, du plan et du développement régional à la Chambre des conseillers, ont demandé, lundi dernier, l'établissement d'un programme de mise à niveau des auto-écoles. Ils ont également insisté, lors

de la discussion du projet de loi portant code de la route, sur l'obligation de revoir les programmes d'enseignements et de lutter contre la corruption dans la délivrance des permis de conduire.

31/12/09



Le Maroc a régressé dans le classement de l'Indice de perception de la corruption en passant de la 45ème position en 1999 à la 89ème cette année. Ce qui signifie que la corruption a doublé durant les dix dernières années. De plus, des rapports d'organismes internationaux, tels que celui de Transparency, ont confirmé le développement de la corruption lors des

élections communales. Ainsi 53% des partis politiques ont adopté la logique de l'achat des voix avec une moyenne de 3000 DH par voix. Les intermédiaires, quant à eux, ont reçu des sommes allant jusqu'à 50.000 DH. Des chiffres qui ne font que nuire à l'image du pays. Alors où allons-nous?



Driss Radi, président du groupe de l'Union constitutionnelle à la chambre des conseillers, a vivement attaqué, mercredi, le Premier ministre, Abbas El Fassi, à cause des « des recrutements et nominations à des postes de responsabilité faisant fi des critères de transparence et de concurrence loyale ». Le Premier ministre a même été accusé par certains médias de

recruter exclusivement des proches de sa famille, de ses amis et leurs descendants. Driss Radi a souligné également que les jeunes cadres de l'administration publique sont très déçus de la stagnation de leur situation administrative. Il a également demandé au Premier ministre de présenter, à ce propos, des explications à l'opinion publique.



### CIH: Le verdict en janvier 2010

La dernière audience de l'affaire CIH est prévue le 15 janvier 2010 à la Cour d'appel de Casablanca. 17 personnes sont au banc des accusés. Moulay

Zine Zahidi, ex-PDG de l'établissement, toujours en fuite au Portugal, demeure la figure emblématique de ce procès.



Mourad El Kertoumi, témoin principal dans l'affaire du marché de gros des fruits et légumes de Casablanca, a menacé de se faire brûler vif, mardi matin, devant la porte principale du marché, en protestation contre l'inertie que connaît l'instruction de

ce dossier. Les observateurs considèrent qu'il s'agirait d'une simple manœuvre de sa part pour braquer les projecteurs sur cette affaire, puisqu'il avait déjà formulé ce genre de menace auparavant.

31/12/09



### Les propriétaires des sociétés de dépannage accusent « Autoroutes du Maroc » de malhonnêteté dans la passation des marchés

A Settat, un groupe de propriétaires de sociétés de dépannage accuse Autoroutes du Maroc (ADM) de malhonnêteté dans l'octroi des licences pour les opérations de dépannage des véhicules empruntant les autoroutes Settat - Marrakech et Settat - Skhour Rhamna. Les dépanneurs, qui affirment disposer depuis 2007, à la suite d'un appel d'offre lancé par ADM, d'une licence leur permettant d'exercer exclusivement sur ces axes autoroutiers, ont été surpris, il y a

quelques mois, du lancement par ADM de trois appels d'offres concernant de nouvelles licences, alors que les licences déjà octroyées n'expireront qu'en 2011. Les opérateurs lésés ont tout de même soumissionné à l'appel d'offres, mais cette fois, ADM a accordé le marché à une société ayant de l'influence auprès du ministère du Transport, bien qu'elle ne remplisse pas toutes les normes et qualifications requises pour ce genre de marché.

L'opinion

### Détournements à l'APAEI: poursuite des principaux inculpés

L'un des multiples dossiers de l'affaire des détournements qu'a connus l'Association des parents et amis d'enfants inadaptés (APAEI) vient d'être instruit par le juge d'instruction près la Cour d'Appel de Casablanca, qui a décidé de poursuivre l'ancien président de cette association, trois ex-dirigeants et un

commerçant pour falsification, abus de confiance, escroquerie et complicité. Le juge a par ailleurs prononcé l'extinction des poursuites concernant un sixième inculpé décédé. Afin d'accélérer l'exécution des jugements rendus, l'APAEI étudie la possibilité d'organiser un sit-in devant le siège du ministère de la justice.

## DIVERS

26-27/12/09

**CORRUPTION EN MAURITANIE : Le gouverneur de la Banque centrale veut une solution à l'amiable**

Le gouverneur de la Banque centrale de Mauritanie (BCM), Sid'Ahmed Ould Raiss, s'est prononcé pour une solution à l'amiable dans l'affaire de trois hommes d'affaires mauritaniens emprisonnés dans le cadre

de transferts illicites de la BCM entre 2001 et 2002. Les accusés acceptent de restituer les montants réclamés mais sans payer les intérêts exigés par la banque, avait indiqué leur défense.

28/12/09

**Corruption - Transparency tombe le masque**

La présence de Transparency international à YA-FE 2009 est loin de laisser indifférents les nombreux visiteurs qui bifurquent à travers la panoplie de stands qui inondent la grande foire commerciale du Cameroun. L'ONG attire les visiteurs par les caricatures aux messages poignants qui y sont placardés en français et en anglais. Au-delà de la lutte contre la cor-

ruption, Transparency international en profite également pour présenter ses nouveaux projets en matière d'éducation de base et la création annoncée d'un centre d'assistance juridique et d'action citoyenne qui viendra en aide gratuitement aux personnes victimes de corruption.

**Ouverture d'une enquête à l'encontre du vice président de la China Mobile**

Le vice président de la China Mobile, une des plus grandes entreprises publiques chinoises, leader mondial de la téléphonie mobile, risque-t-il la peine de mort ? Une enquête a été ouverte à son encontre.

Zhang Chunjiang, est suspecté par les autorités chinoises de «violations sérieuses» de la loi a rapporté l'agence de presse officielle chinoise Xinhua.

**Tunisie - Douane : Le nouveau système SINDA, bouclier anti-corruption**

Pour qu'il y ait des corrompus, il faut qu'il y ait des corrupteurs... Et pour éviter que corrompus et corrupteurs se retrouvent face à face, le nouveau système SINDA de la Douane tunisienne semble avoir trouvé la parade. A partir de l'année prochaine, les

contacts directs entre opérateurs agréés et représentants des services de douanes seront réduits au maximum, sinon inexistant. Tout devrait se faire de manière informatisée telles les déclarations d'import et d'export.

30/12/2009

**ALGERIE FOCUS** Sénatoriales à Oran : Corruption et magouilles à ciel ouvert

«Je serai élu Sénateur, parce que je suis ‘Sahb Echkar’». Ce sont les termes que Tayeb Mehiaoui, élu Sénateur pour la wilaya d’Oran, a lancé devant des élus locaux et des journalistes pour répondre aux critiques de ses opposants. Pour accéder au Conseil de la Nation, Tayeb Mehiaoui s’est montré particulièrement

généreux, offrant la somme de 50.000 dinars à chaque élu qui votera pour lui avec la promesse de rallonge en cas de succès. On n’est plus, en effet, dans la corruption mais dans son affirmation comme moyen de pression sociale, même lorsqu’il s’agit d’accéder à une institution populaire.

## Axes de la réforme de la justice énoncés par le Roi lors de son discours du 20 août 2009

1. La consolidation des garanties de l'indépendance de la justice.
2. La modernisation de son cadre normatif.
3. La mise à niveau de ses structures et de ses ressources humaines.
4. L'amélioration de l'efficacité judiciaire.
5. L'ancrage des règles de moralisation de la justice.
6. La mise en œuvre optimale de la réforme.

### Contact :

TRANSPARENCY MAROC :

**Observatoire de la Corruption,  
Résidence Kays, Immeuble D, Rue  
Oum Errabiaa, App 14, Agdal, Rabat.**

Tél : +212 537 778 001

Fax : +212 537 778 010

E-mail : [onc@menara.ma](mailto:onc@menara.ma)

Site : [www.transparencymaroc.ma](http://www.transparencymaroc.ma)